

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2012

DELIBERATION N°12/070

**Convention Cadre 2012-2014 entre la Communauté d'Agglomération
Saint-Etienne Métropole et l'EPORA relative à la politique d'action foncière en faveur de
l'habitat de Saint-Etienne Métropole**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le PPI 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de la convention cadre à passer entre la Communauté d'Agglomération Saint-Etienne Métropole et l'EPORA au titre de la politique d'action foncière en faveur de l'habitat pour la période 2012-2014.
- ✓ Mandate le Directeur Général à l'effet de signer cette convention et, dans la limite des secteurs identifiés, de mener à bien les opérations correspondantes.

24 OCT. 2012

Le Directeur Général



Jean GUILLET

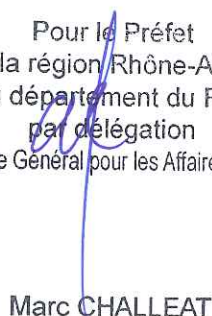
Le Président du Conseil d'Administration

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation



Georges ZIEGLER

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales



Marc CHALLEAT